



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 16 MAI 2022

| NOMBRE DE MEMBRES |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE       | PRÉSENTS | VOTANTS |
| 29                | 19       | 24      |

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 10 mai 2022

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Paul POLI (a donné procuration à Patrick GIGON) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Noël TOMASI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI).

**Absents** : Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

**Délibération : N°50-16-05-22.**

**Objet : Modification de la délibération n°38-04-04-22 concernant l'autorisation de recours au service civique.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il convient de modifier, la délibération en date du 04/04/2022 n°38-04-04-22 concernant la présentation du dispositif du service civique, sur deux points :

- La demande d'agrément est déposée auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) appartenant à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale ;
- L'agrément est délivré pour trois ans.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**DE MODIFIER** la délibération en date du 04/04/2022 n°38-04-04-22 concernant la présentation du dispositif du service civique, sur deux points :

- La demande d'agrément délivré pour trois ans est déposée auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) appartenant à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

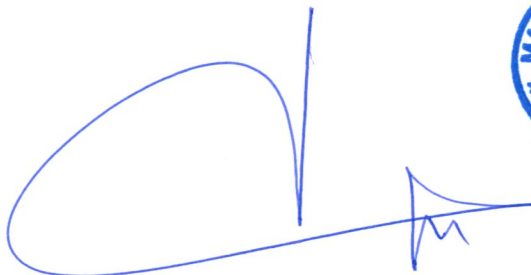
Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20220524-50-16-05-22-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20220524-50-16-05-22-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2022  
Date de réception préfecture : 24/05/2022